

Combien de temps ai-je pour déposer une demande d'AMM pour mon produit biocide ?

Écrit par DPR Biocides - Anses - Mis à jour Mercredi, 29 Juin 2016 18:06

Une demande d'autorisation de mise sur le marché pour un produit biocide est à soumettre avant la date limite inscrite dans le règlement d'approbation de la substance active qu'il contient (cas général de produit biocide contenant une seule substance active). Vous pouvez retrouver un calendrier de ces dates dans la rubrique réglementaire.